

Barème d'honoraires

Applicable au 07/11/2024

Honoraires sur transactions d'immeubles

Les honoraires sont à la charge du vendeur

Mandat simple	Mandat simple
Prix de vente jusqu'à 170 000 €	Forfait de 8000 € TTC
Supérieur à 170 000 €	5 % TTC
Mandat vente Privée	Mandat vente Privée
Prix de vente jusqu'à 175000€	Forfait de 7000€ TTC
Supérieur à 175000€	3,99% TTC



SAS LM IMMOBILIER

RCS Versailles : 987 759 834 Titulaire de la carte prof. Transaction n° CPI 7801 2024 000 000 049

Garantie Financière de 110000 € Par QBE Insurance

Barème d'honoraires

Applicable au 07/11/2024

Honoraires sur location d'immeubles

Honoraires part locataire

	ZONE TRÈS TENDUE(1)	ZONE TENDUE(2)	RESTE DU TERRITOIRE
Constitution du dossier, visite, rédaction du bail	12 € TTC / m ²	10 € TTC / m ²	8 € TTC / m ²
Réalisation de l'état des lieux	3€ par m ² de surface habitable (toutes zones)		

(1) Liste des villes disponibles dans l'article R304-1 du code de construction et de l'habitation du 1^{er} Août 2014

(2) Liste des villes disponibles dans le décret n°2014-890 du 1^{er} Août 2014

Honoraires part propriétaire bailleur

constitution du dossier, visite et rédaction du bail	6 % du montant du loyer annuel TTC
Etat des lieux	3€/m²
honoraires entremise et recherche de locataire	2 % du montant du loyer annuel TTC

NB : Les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire tels que définis au présent barème.